



Lyon, le 25 Mai 2021

A l'attention de Monsieur PIBO Marc
Directeur DDL CITI

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Directeur,

Le 12 Mai 2021, nous avons été reçus dans le cadre d'une demande de concertation immédiate déclenchée le 7 Mai 2021. La Direction n'a pas apporté de réponses favorables aux revendications exprimées par notre organisation syndicale.

C'est pourquoi dans ce contexte et conformément à l'article L 2512-2 du code du travail, le syndicat SUD-Rail dépose un préavis de grève couvrant l'ensemble des ASCT dépendants de la DDL CITI ainsi que tous les agents amenés à les remplacer.

**Ce préavis couvrira toutes les périodes comprises
entre 07h30 et 08h29 à partir du 1^{er} JUIN 2021 à 07h30.**

Ce préavis prend effet pour une durée illimitée.

Ce préavis est motivé par le point suivant :

→ Habilitation sécurité ferroviaire : SUD-Rail réclame que tous les ASCT du P.U. soient habilités à la sécurité.

Recevez, Monsieur le directeur, nos salutations syndicales.

Pour SUD-Rail :

Sandra Pinto

Bastien Ferrari